

Procès-Verbal

Séance du 5 Octobre 2023

L' an 2023 et le 5 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de M. DEPOISSON Emmanuel, Maire.

Présents : M. DEPOISSON Emmanuel, Maire, Mmes : AUBERTIN Agnès, THEVENOT-LABBE Audrey, MM : BARBIER Didier, DEPAILLAT Dominique, GOBILLOT Loïc, HUGUENY Thierry, MARCAND Philippe, PERREAU Manuel

Invité(s) :Mme GRAILLOT Sophie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 9

Date de la convocation : 29/09/2023

Date d'affichage : 29/09/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de la Haute-Marne le :
et publication ou notification faite le même jour.

A été nommé(e) secrétaire : Mme THEVENOT-LABBE Audrey

SOMMAIRE

1. Antenne Relais - DEL2023_027
2. SUPPRESSION DE POSTE - DEL2023_023
3. PROVISIONNEMENT DE CREANCES - - DEL2023_024
4. ONF / TRAVAUX EN REGIE PCELLES 23-24-25-26-27-30-31-51-69 - DEL2023_025
5. Tarif vente de bois sur pied - DEL2023_026
6. TRAVAUX SECURISATION EGLISE - DEL2023_028
7. QUESTIONS DIVERSES

1./ Antenne Relais -réf : DEL2023 027

La société ENSIO-EST a contacté la commune pour éventuellement poser une antenne relais pour la téléphonie. La zone de prédilection est située vers la combe aux verrons. Le Conseil, après délibération, accepte qu'une étude environnementale et humaine soit faite ... il prendra une décision définitive après étude de ces

documents indispensables.

A la majorité (pour : 7 contre : 2 abstentions : 0)

2./ SUPPRESSION DE POSTE -réf : DEL2023 023

Suite à l'avancement de grade de l'adjoint technique, en date du 1er octobre 2023, le conseil municipal après délibération décide de supprimer son ancien poste intitulé : 'Adjoint Technique Principal 2ème classe, à compter de cette même date.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

3./ PROVISIONNEMENT DE CREANCES - -réf : DEL2023 024

Dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable, il est indispensable de constituer une provision.

Après information donnée par la trésorerie, le conseil municipal, après délibération, décide de provisionner la somme de 1476,58 € au compte 681.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

4./ ONF / TRAVAUX EN REGIE PCELLES 23-24-25-26-27-30-31-51-69 -réf : DEL2023 025

Le conseil municipal, après délibération, vote et accepte le devis n° DEC-23-868315-00532743 s'élevant à 2775,00 €HT, relatif aux prestations d'encadrement de chantier d'exploitation forestière et expertise 2023 de l'ONF pour les travaux en régie des parcelles 23-24-25-26-27-30-31-51-69.

A la majorité (pour : 6 contre : 3 abstentions : 0)

5./ Tarif vente de bois sur pied -réf : DEL2023 026

Le conseil municipal, après délibération, fixe le tarif de la vente de bois sur pied à 7€/stère .

Tout arbre griffé (vert ou mort), doit être emplité et sera donc facturé... toutefois, une précision est faite : pour le bois mort, cela concerne uniquement les bouts de chêne qui est considéré comme encore calorifère

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

6./ TRAVAUX SECURISATION EGLISE -réf : DEL2023 028

Suite au passage de l'Architecte des Bâtiments de France, certains travaux initialement décidés par le conseil doivent être modifiés ; à savoir, le plancher chêne ne peut pas être remplacé par du caillebottis, même pour une histoire d'hygiène... L'ABF souhaite qu'il soit remplacé par un plancher chêne identique à l'existant . Des devis ont donc été demandés en ce sens et si ces travaux coûtent plus chers, il faudra déposer des demandes de subventions complémentaires. Le conseil municipal, après délibération, donne pouvoir au Maire de déposer des demandes complémentaires si besoin.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

7./ QUESTIONS DIVERSES :

- ***Zonage pour énergies renouvelables***

Le Maire a participé à un webinaire sur les zonages pour les énergies renouvelables.

Une plateforme sur laquelle les communes devront s'inscrire va être créée afin qu'elles puissent définir les zones où la municipalité souhaite l'implantation d'énergies renouvelables comme les panneaux solaires, les éoliennes ... ou ne souhaite pas d'implantations.

Les professionnels auront accès à cette plateforme ce qui évitera d'être sollicité régulièrement.

De plus, le temps de traitement des dossiers sera considérablement allégé.

Le Maire et les adjoints proposeront des zonages lors du prochain conseil et le public sera consulté pendant 1 mois dans la foulée avant que le conseil ne valide les zonages définitifs.

- ***Devenir de la parcelle ZE6 (pour partie)***

Le bail de la parcelle ZE6 (pour partie) est arrivé à échéance au 31/12/2022. Le Locataire en place n'avait pas demandé son renouvellement et malheureusement, celui-ci est décédé en début d'année. Ce terrain est donc redevenu libre et la commission n°7 va réfléchir à son devenir.

En attendant, les héritiers ont été contactés et s'étaient engagés à libérer les lieux fin Août . A ce jour, nous n'avons aucune nouvelle de leur part ; le Maire va donc leur adresser un dernier courrier de mise en demeure et s'il n'y a pas de résultat, une procédure sera lancée auprès d'un commissaire de justice.

- ***Dépôt sauvage aux Lavières :***

Un dépôt sauvage de pierre et de terre a été constaté aux abords des Lavières peu après le passage d'un tracteur agricole avec un benne remplie de gravats. Le maire et l'employé communal l'ont vu mais pas pris sur le fait. Sachant les facilités que l'on a sur la commune pour vider des pierres ou de la terre à l'endroit autorisé , cet acte délibéré est inexcusable. Si cela devait se reproduire, le Maire informe le conseil qu'il fera valoir son pouvoir de police et dressera une amende.

- ***Problèmes d'incivilités et de politesse.***

Un riverain informe le conseil avoir des soucis avec un groupe d'enfants qui se promène dans le village.

Ces derniers excitent son chien, jettent des cailloux dans son allée. En essayant de leur faire comprendre que ce n'était pas bien il a eu droit à des gestes déplacés, l'un d'eux lui a même montré ses fesses !

Le plus grave, et c'est ce qui a motivé son courrier est qu'il constate que les enfants en question prennent des risques inconsidérés en coupant la route régulièrement vers le tournant de Briaucourt ou en circulant au milieu de la route sans se préoccuper des voitures !

Le Maire rappelle que ces agissements ne relèvent pas des compétences du conseil municipal. Il invite les parents à sensibiliser leurs enfants sur les dangers lorsqu'ils sont seuls dans le village mais également sur la conduite à tenir afin de respecter les autres habitants et la politesse.

- **Travaux du conseil**

Didier BARBIER a bien avancé dans l'éclairage de l'église et la remise aux normes de l'électricité.

Manuel PERREAU, avec l'aide bénévole de son fils, de Bruno et le prêt gracieux de matériel agricole par Thierry HUGUENY, a passé 2 jours de ses congés à nettoyer les abords du lavoir route de Riaucourt.

Le Maire précise que dès le lendemain, les agents de Office Français de la Biodiversité sont venus prendre des photos suite à un appel anonyme. L'employeur de Manuel Perreau a également reçu un appel anonyme et calomnieux ! Ce genre de comportement est inadmissible. Le maire précise que si la source de ces appels finie par être connue, il portera l'affaire en justice.

Pour rappel, un conseiller a le droit de travailler pour la commune tout comme un bénévole, la commune a d'ailleurs une assurance spécifique pour les bénévoles. Cette opération n'a coûté que la location de la mini pelle à la commune ; si nous étions passés par une entreprise cela aurait représenté une dépense d'au minimum 5000€.

Dans le même genre, certains ont remarqués que la mini pelle, qui avait servi pour les travaux au monument aux morts, a tourné dans tout le village. Le maire précise que d'une part la mini pelle n'a rien coûté à la commune ce week end là et qu'elle a tourné dans le village car Manuel Perreau et le Maire ont fait les trous pour que l'employé communal puisse planter rapidement les 12 arbres que la commune a reçus par la société d'éoliennes Engie Green (au même titre que ceux reçus par les habitants). D'ailleurs, certains habitants, voyant la mini pelle passer dans la rue, ont demandé si nous pouvions aussi leur faire un trou chez eux pour planter leurs fruitiers . Cela s'appelle de l'entraide et du service public !

La question s'est aussi posée à savoir, pourquoi la mini pelle qui a servi durant 2 jours au lavoir, a tourné dans le terrain du maire le week end , dont le dimanche.

Le maire précise avoir loué cette minipelle, les dates tombaient comme ça ! il montre au conseil municipal sa facture personnelle acquittée pour la location de l'engin pour le week end en question et précise avoir fait des travaux qui ont fait l'objet d'une déclaration qui a été instruite par l'agglomération de Chaumont et l'arrêté de non-opposition a été signé par le 1^{er} adjoint. Tout a été fait régulièrement et légalement. Aucun profit ni détournement de bien n'a été fait !

Quant au bruit fait le dimanche, les voisins directs, susceptibles d'être dérangés par le bruit, ont bien entendu été prévenus. Du fait de la location de l'engin , ces travaux tenaient de l'exceptionnel !.. on ne parle pas du passage de tondeuse ou du sciage de bois ...

Le maire rappelle que l'équipe en place fait tout ce qu'elle peut pour le bien de la commune, pour faire des économies de budget en donnant de leur temps et pour

certaines en faisant bénéficier gracieusement de leurs matériels et/ou de leurs connaissances au profit de tous.

Il est navrant de constater que malgré toutes les actions passées pour la communauté, certains diffusent des idées malsaines et vont jusqu'à proférer de fausses informations aux employeurs. La prochaine fois une plainte sera déposée pour diffamation.

- **Changement du battants de cloche**

Un devis de l'entreprise Bodet a été reçu. M. PERREAU se charge de demander à l'ABF s'il y a d'autres entreprises capables de faire ce travail afin de demander un devis comparatif.

De toute façon, pour des raisons de sécurité, ce travail ne pourra pas être fait tant que le plancher ne sera pas changé.

- **Changement de fournisseur d'électricité**

Le Maire informe les conseillers qu'il a souscrit à un contrat d'électricité plus avantageux pour la partie Mairie/Salle polyvalente/Eglise auprès de TOTAL ENERGIE.

Pour rappel, tout l'éclairage public avait déjà été revu et un tarif bloqué avait été signé auprès de ENGIE.

- **feu d'artifices**

Nous sommes en attente de savoir si l'on peut conserver le feu jusqu'à l'année prochaine. Une réflexion est faite aussi sur l'utilisation de ce feu pour une autre occasion (noël, fin d'année...) à voir.

- **Entretien des bâtiments**

Le contrat de l'agent technique chargé d'entretenir les bâtiments et distribuer les papiers, prend fin le 31 octobre. Le Maire et l'adjoint chargé des agents ont fait le choix de ne pas renouveler son contrat pour diverses raisons. Des devis sont en attente pour effectuer l'entretien des bâtiments; le maire prendra une décision à réception.

Lorsqu'il y aura des papiers à distribuer, ce qui est rare maintenant qu'il y a le site internet, les élus s'en chargeront.

- **Balayage des rues**

Cette tâche est prévue à l'automne, après la chute des feuilles. Les entreprises concernées seront bientôt contactées.

Toutefois, il est rappelé que cela concerne uniquement la voirie et que l'arrêté 2017009 du 27/10/2017 oblige chacun à entretenir le trottoir situé au droit de sa propriété.

A noter que le passage de la balayeuse la semaine dernière dans la rue du perche n'était pas demandée par la commune mais la CCMR afin de pouvoir assurer les travaux de voirie qui sont à sa charge.

- **Problèmes de stockage de matériaux**

Des riverains nous ont interpellés suite au stockage de cuves et autres matériaux. Le Maire et les adjoints s'occupent de l'affaire qui est en cours.

- **Problèmes de passage de câble pour la fibre**

2 problèmes sont en cours :

- un au logement communal (cable très mal installé sur la façade du logement) Voir si possibilité de modifierle passage.
- un chez un particulier, dont la gaine située en domaine public a été abimée lors de travaux du SDED52. Contacte sera pris avec les parties concernées.

- **Projet éolien Condes**

Les conseillers sont informés que le projet éolien de Condes a reçu son autorisation d'exploiter 3 machines le 10 juillet dernier.

- **Achat groupé de récupérateurs d'eau**

Le Maire informe les conseillers que la communauté de communes va prochainement lancer une commande groupée pour l'achat de récupérateurs d'eau à des tarifs très avantageux .Une information sera donnée très bientôt à tous les habitants.

- **Retour de la DDSPP sur le litige entre 1 particulier et 1 exploitant agricole**

Le dossier est clos. L'exploitant s'est engagé à faire des travaux pour mettre fin aux désordres occasionnés.

Séance levée à: 23:15

En mairie, le 16/11/2023

Le Maire
Emmanuel DEPOISSON

Secrétaire de séance
Mme THEVENOT-LABBE Audrey